

LA RENAISSANCE

JOURNAL POLITIQUE

ABONNEMENTS	ADMINISTRATION	RÉDACTION	ANNONCES
Un An. 10 fr. Six Mois. 5 » ENVOI FRANCO PAR LA POSTE Etranger. Port en sus	Tout ce qui concerne l'Administration Abonnements, Articles d'argent Doit être adressé à M. A. ALRICY Imprimerie Labaume, cours Lafayette, 5	Adresser les communications A M. COSTE-LABAUME, Directeur Cours Lafayette, 5, Lyon LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS	Fermier général : V. FOURNIER Directeur de l'AGENCE DE PUBLICITÉ Rue Confort, n° 14 LYON

FRANC PARLER

Voilà le cabinet réédifié et consolidé de chaux et ciment. L'interpellation Gavardie tombée sous le ridicule, les incidents Chesnelong écartés, la question Blanqui résolue ou peu s'en faut, le retour à Paris ajourné, la Préfecture de police apaisée, la question Lockroy tournant au triomphe de M. Lepère.... Tout est pour le mieux dans le meilleur des ministères. C'est à peine si les allures un peu cassantes et ultra-merveilleuses de l'amiral Jauréguibéry, viennent jeter une note discordante dans l'harmonie générale.

Nous ne pouvons que nous féliciter, on le comprend, du rétablissement de cet accord parfait dont on attribue l'honneur à Gambetta.

Gambetta n'a eu qu'à paraître pour que tout fût apaisé. Comme Jehovah débrouillant la lumière du chaos : — Que la discorde cesse, a-t-il dit, et la discorde a cessé!

On va même jusqu'à dire que le Président de la Chambre aurait obtenu, si non l'appui, tout au moins la neutralité de Rochefort, — ce qui dépasse un peu les limites de la fantaisie.

Raillerie à part, il est certain que l'influence de Gambetta a été pour beaucoup dans l'apaisement, dans la détente des tiraillements parlementaires que les bons conservateurs envénémaient et exploitaient de leur mieux. A ce titre, on ne saurait trop louer le chef des gauches d'avoir employé son crédit à conjurer une crise absolument déplacée et par faitement impolitique.

Seulement, pourquoi faut-il que Gambetta ou son journal, ce qui est tout un, ait joué aussi tardivement ce rôle de pacificateur et d'ange de la concorde.

Si depuis la constitution du cabinet Waddington, la *République française* et son patron avaient montré une égale ardeur pour soutenir le gouvernement, il est probable, il est certain que nous aurions fait l'économie de pas mal d'hésitations, de défaillances et de malaises.

Quelles que soient, en effet, nos sympathies pour Gambetta dont les services, le talent et l'autorité sont hors de contestation, il est permis de regretter que depuis quelques mois son attitude politique manque de netteté et de logique.

Gambetta ne voulait pas le pouvoir. Très-bien, libre à lui! Nous ne connaissons pas de loi qui oblige un honnête homme à être ministre contre son gré.

Mais puisqu'il déclinait la responsabilité de gouverner, puisqu'il lui semblait préférable de ne pas essayer les plâtres du premier cabinet Grévy, le chef de la majorité devait au moins se faire une obligation et un scrupule de soutenir et de défendre les hommes de bonne volonté qui se chargeaient de cette corvée.

Or, nous avons eu le regret de constater qu'à différentes reprises et dans des circonstances particulièrement graves, l'organe de Gambetta prenait plutôt parti contre le ministère que pour lui.

C'est ainsi que la *République française* a soutenu, avec M. Clémenceau, la théorie de l'amnistie pleine et entière, alors que Gambetta, ministre, s'y serait certainement opposé.

C'est ainsi que la même *République française*, par la plume de Ranc, a mis toute son influence et toute son ardeur au profit de la candidature de Blanqui, alors que Gambetta, chef du cabinet, aurait été le premier à déclarer que Blanqui était inéligible et que l'élection de Bordeaux était une frasque dangereuse.

Pourquoi ces contradictions, pourquoi cette politique à double face, ayant un

piéd dans l'extrême-gauche et l'autre dans l'opportuniste?

Que la *République française* ait voulu ménager la popularité de son chef, nous le comprenons, et c'est probablement la cause de ces changements de visage.

Mais, qu'on y prenne garde, ce jeu offre un certain danger, d'abord parce qu'il peut faire taxer les politiques qui en usent, d'esprits incohérents et brouillons; en second lieu, parce qu'il peut en résulter des dislocations et des crises extrêmement dommageables à la République.

Quand on s'appelle Gambetta, quand grâce à son travail, à sa capacité, à son talent, on a conquis la situation prépondérante qu'il occupe, — influence oblige.

Il n'est pas permis de souffler tour à tour le chaud et le froid, d'attaquer le ministère dans son journal et de le défendre dans les couloirs.

Gambetta vient de le comprendre et nous lui en faisons notre compliment. Mais s'il tient à ne plus s'aliéner désormais les sympathies et la confiance de beaucoup de bons esprits, qu'il se garde de certaines contradictions par trop fantaisistes, et qu'il conseille à ses rédacteurs, de ne plus soutenir le ministère, comme la corde soutient le pendu.

JACQUES BARBIER

DES JUGES POUR TOUS!

M. Paul de Cassagnac, si plein d'aménité dans ses articles du *Pays* pour le gouvernement et les républicains, est sous le coup de poursuites correctionnelles. L'autorisation en a été demandée régulièrement à la Chambre.

La majorité républicaine livrera-t-elle ou ne livrera-t-elle point le député insulteur à la sévérité des juges?

Nous sommes surpris des hésitations, des protestations même, qui se manifestent à ce sujet dans les rangs des gauches.

Feuilleton de la RENAISSANCE

NOTES

POUR SERVIR
A L'HISTOIRE DE MON TEMPS

Dans le cas où les Lorient de l'avenir seraient embarrassés pour écrire les annales maudites de la troisième République, nous pensons pouvoir faciliter leur tâche en leur dédiant les notes ci-après, qui sont, pour ainsi dire un extrait concentré des journaux conservateurs réunis.

Lisez et frémissez!

Persécutions religieuses

En ce temps-là régnait sur la France, un gouvernement impie qui avait pris pour devise la maxime haineuse de Voltaire : *Ecrasons l'infâme!*

Afin d'arriver plus promptement à l'accomplissement de leurs desseins criminels, les ministres d'iniquité qui méritent d'être flétris sous les noms de Dioclétien-Le Royer, de Ferry-l'Apostat et

d'Héliogabale-Lepère, inaugurèrent une persécution religieuse plus odieuse cette fois que les tyrannies et les supplices des premiers temps de la chrétienté.

Pour mieux cacher leur jeu, en effet, pour détourner adroitement les soupçons, ces tyrans eurent la perfidie de dissimuler leurs violences sous le masque de l'hypocrisie.

C'est ainsi qu'ils se gardèrent de tous les attentats corporels, de toutes les tortures physiques dont Néron et les autres avaient donné l'exemple.

On ne vit sous le triumvirat Ferry-Le Royer-Lepère, ni chrétiens livrés aux bêtes, ni catholiques enduits de résine pour éclairer les promenades publiques, ni prêtres roués ou écartelés. Les animaux du Jardin-des-Plantes eurent leur pâture accoutumée de viande de boucherie, et les fonctions de bourreau continuèrent à s'exercer comme jadis sur la tête des gredins de cour d'assises... Mais cela ne servit, nous le répétons, qu'à voiler des excès plus abominables.

Pendant qu'on laissait les catholiques aller tranquillement à la messe et aux vêpres, pendant qu'on permettait aux curés et aux évêques de toucher religieusement leurs appointements et leur casuel, il n'était pas possible à ces infortunés de hasarder la moindre protestation, la moindre critique contre des traitements aussi odieux.

Un de ces illustres prélats ayant pris la liberté

trop légitime d'appliquer aux ministres du gouvernement quelques qualifications modérées et bénignes, telles que *singes* et *pourceaux*, on eut l'audace criminelle de se plaindre et d'adresser à ce haut dignitaire une censure inique, qui ne lui coûta, il est vrai, ni un sou d'amende, ni un plat de son diner.

Mais n'était ce pas le comble du cynisme, de l'effronterie et de l'impiété que d'oser faire des remontrances à un représentant de Dieu sur la terre?

Mieux valait l'envoyer aux carrières, ou l'enfermer dans une cage de fer, plutôt que de lui faire subir ces humiliations et ces outrages.

Nous ne parlons pas des lois liberticides dirigées contre la sacro-sainte congrégation de Jésus et dont les tortures de l'inquisition ne donneraient qu'une faible idée.

Torquemada et ses collègues avaient au moins la franchise de leurs opinions : ils coulaient du plomb fondu dans les oreilles des hérétiques, ils arrachaient la langue aux blasphémateurs et convertissaient les infidèles en leur enfonçant des coins de fer dans les jambes, tandis que les radicaux prétendent obliger les Jésuites à plier bagage et à se séparer des chers enfants qu'ils élevaient sur leurs genoux.

Cette violence morale n'est-elle pas pire que les supplices les plus raffinés?

Jusqu'à quand le parti républicain veut-il jouer le rôle de dupe?

Le principe de la liberté de la presse n'a rien à voir dans l'affaire, et le prétexte de ceux qui l'invoquent est déplorable au point de vue de la stricte équité.

La loi pour chacun et des juges pour tous : Voilà ce que devraient plutôt réclamer les défenseurs du progrès et de la justice!

Quand la liberté de la presse viendra en discussion, nous applaudirons ceux qui, réclamant les franchises coudeuses de la critique, estiment que le mépris public et la responsabilité ordinaire sont suffisants pour contenir les écarts de la plume.

Pour le quart d'heure, nous sommes sous le régime de la liberté limitée, très-limitée. L'amende et la prison ne sont pas de trop pour MM. les journalistes. Ces armes de répression, on en use volontiers contre les radicaux et les libres-penseurs, qui ont des expressions malsonnantes aux oreilles des réactionnaires. Pourquoi ne les dirigerait-on point contre les bachi-bouzouks de la réaction, qui vilipendent les institutions du pays et les personnes qui leur sont dévouées?

Quand on est traîné infailliblement sur la sellette, si l'on parle irrévérencieusement du thaumaturge des noces de Cana, pourquoi aurait-on toutes ses aises à caricaturer la République?

Nous n'avons pas le moindre goût pour les grossièretés de langage d'aucune sorte.

Mais si l'on poursuit les « tripes » de M. Léo Taxil, doit-on laisser s'étaler impunément le « fumier » de la République et les « vieilles loques » du cabinet?

L'immunité parlementaire, maintenue à M. Paul de Cassagnac, n'empêcherait point les procureurs de requérir désormais contre les plumitifs audacieux de la presse libre-penseuse, ni les juges de les condamner.

Franchement, ce serait faire la partie trop belle à nos adversaires, que de leur alléger le poids de la législation spéciale qui pèse si lourdement sur nous!

M. Paul de Cassagnac n'a cessé sous l'Empire de lâcher les parquets sur tous ses confrères de l'opposition.

Sous le Mac-Mahonnat, il a continué son rôle, et voté des deux mains la loi Dufaure.

Hier encore, il appelait les foudres du ministre de la justice sur un pamphlet anticlérical.

C'est en faveur de ce matamore de la répression à outrance, que l'on ferait du platonisme et de la sensibilité! Allons donc!

Ajoutons que la troisième République a poussé l'oubli de toutes les convenances, jusqu'à traduire en police correctionnelle ou en cour d'assises des religieux et des prêtres convaincus de crimes ou délits de droit commun. — Dans quel but?

Uniquement par esprit de colère et de scandale.

A quoi servent les lois de Dieu, si elles ne doivent pas placer leurs ministres au-dessus des lois des hommes?

Les Proscriptions

Mais ce n'était pas assez des persécutions religieuses, il fallait que la troisième République eût, comme la première, sa liste des suspects et ses proscriptions.

Ainsi, ce gouvernement méprisable, a émis en principe, la prétention incroyable, inouïe, de n'être servi que par ses amis et par ses défenseurs.

Il est résulté de cette théorie étrange, que tous les fonctionnaires bonapartistes ou royalistes se sont vu subitement privés de leurs places, de leurs appointements et rendus à leur famille éplorée.

Pour le moindre mot, pour la plus petite manifestation, des honnêtes gens, coupables seulement d'avoir traité un ministre de crétin, ou un préfet d'imbécile, étaient révoqués immédiatement et réduits à la plus affreuse misère.

Que dis-je! Il n'était même plus permis de conserver sa vieille foi monarchique, sa liberté de

M. Paul de Cassagnac mérite de tous points de savourer les lois, qu'il préconise à l'usage des autres.

Nous le répétons : ne soyons pas la risée des Ratapois !

CARTE A PAYER

Le 16 Mai n'a pas dit son dernier mot, ou plutôt le dernier mot n'a pas été dit sur le 16 Mai.

De même qu'on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs, on ne fait pas de campagne électorale sans englober des pièces de cent sous.

Il y a les journaux à acheter, les dépêches à transmettre, les espions à entretenir, les fonctionnaires à indemniser, les proclamations à répandre, etc., etc.

Une fois partis en guerre, M. de Fourtou et ses compères n'étaient pas hommes à reculer devant la dépense et à faire des économies de bouts de chandelle.

Ils ont acheté des journaux, lancé des dépêches, embrigadé des espions, fait voyager des préfets, couvert les murs d'affiches, etc., etc. La commission chargée d'apurer les comptes de l'année néfaste de 1877, évalué à près de huit millions les frais électoraux, que l'Ordre moral a prélevés ainsi sur la caisse des contribuables.

Et les gardiens de cette caisse, direz-vous, ne sont donc pas des cerbères? — Bah! les cerbères du Trésor sont très-accommodants avec les virements et les arrêtés ministériels ouvrant des crédits extraordinaires par anticipation.

M. de Fourtou et ses compères étaient parfaitement fondés à présumer l'assentiment de la Chambre future, quand ils accomplissaient leurs folles dépenses, dans le cas où cette Chambre aurait été créée à leur image. Les Cassagnac et les Janvier de la Motte leur auraient donné volontiers un blanc-seing pour quelques millions de plus. Mais la campagne a échoué, et le rendement des comptes ne peut être, contrairement aux prévisions, pratiqué à la sourdine.

Les huit millions qui ont servi à M. de Fourtou et à ses compères pour mettre la France sens dessus dessous pendant six mois, constituent une carte à payer, assez désagréable pour ceux que le 16 Mai a accablés de menaces et d'injures.

La Chambre actuelle leur donnera-t-elle son quitus?

Les abus financiers, à l'aide desquels une poignée de conspirateurs a préparé le renversement des institutions du pays, bénéficieront-ils de la théorie des faits accomplis? La chose ne nous paraît pas possible.

Qui fait danser, paie les violons. Il serait assez singulier que M. de Fourtou et ses compères eussent organisé un vaste banquet au profit de leurs amis, et qu'ils en fissent payer les frais par les gens, qui non-seulement n'étaient pas de la noce, mais qui ont reçu sur la tête les culs de bouteille.

C'est assez d'avoir amnistié les ordres

conscience, sa fidélité aux souverains qui ont fait la prospérité de la France, jusqu'à Sedan, inclusivement.

On a vu des malheureux arrêtés par les sbires de la République et condamnés à quinze francs d'amende pour s'être permis de crier : vive le Roy! ou vive l'Empereur! entre la poire et le fromage.

En l'an de grâce 93, au moins, on vous guillotinaient pour de semblables incartades, c'était plus carré, plus noble, et vous aviez le bénéfice de la palme du martyr, tandis que quinze francs d'amende... pouah!

Les proscriptions de la troisième République ne furent pas même la monnaie de Marat!

La Terreur de la Presse

Pendant que la liberté de la parole était mise à mal et livrée aux huissiers, que pouvait devenir la liberté de la plume!

Muselée, elle aussi, soumise à un collier de force, à un carcan qui ne laissait pas la moindre place à la plus petite discussion.

On fit peu de procès sans doute, et les gens bien pensants purent lire à leur aise dans leurs journaux favoris que la République était un fumier, que ses ministres étaient des ânes bâtés, ses fonctionnaires des laquais, et que tous les républicains, en général,

moralisants pour les entorses qu'ils ont fait subir aux lois, et pour des projets coupables qui n'ont échoué que par des circonstances indépendantes de leur volonté. Il faut qu'ils payent au moins la facture de leur criminelle entreprise.

S'il y a eu des virements frauduleux, que la fraude retombe sur ses auteurs, et qu'ils aient à compter avec le revirement des choses d'ici-bas!

S'il y a eu des crédits anticipés, qu'on enjoigne de rendre l'argent aux escamoteurs qui ont puisé dans la caisse publique sans autorisation régulière!

On a fait payer la colonne à Courbet. Pourquoi ne ferait-on pas payer à M. de Fourtou et à ses compères les urnes à double compartiment et les numéros du Figaro expédiés dans quarante mille communes?

Il ne s'agit plus ici d'abus de pouvoir, mais d'abus de caisse.

L'indulgence accordée aux uns n'est pas applicable aux autres, parce que la moindre peine, encourue par les caissiers infidèles, c'est de restituer les fonds qu'ils s'allouent... par inadvertance.

M. de Fourtou et ses compères sont dans l'obligation stricte de rembourser la facture, qu'ils ont trouvée très-commode de faire solder par le Trésor, quoiqu'elle n'eût rien de commun avec leurs attributions ministérielles.

Plus le chiffre en est élevé, plus le remboursement en est obligatoire.

L'abandon de la mise en accusation des acteurs du 16 Mai n'a pu être adopté, que sous la réserve expresse que les trous faits par eux à la lune seraient bouchés intégralement.

C'est à cette condition que l'on voit parfois en cour d'assises des acquittements pleins de bienveillance.

La justice de la Chambre ne peut pas être moins sévère que celle de Jacques Bonhomme!

LE SORT DE BLANQUI

On peut dire dès à présent que le sort du vieux prisonnier de Clairvaux est fixé.

De l'accueil fait par la Chambre aux réclamations simultanées de MM. Baudry-d'Asson et Talandier, et de l'attitude prise déjà par le bureau auquel l'examen de l'élection de Bordeaux a été renvoyée, il résulte avec évidence que l'indignité du citoyen Blanqui sera reconnue. Et quand le 5 juin sera dépassé, le condamné du 31 octobre, auquel le gouvernement juge opportun de ne pas restituer ses droits politiques, verra s'ouvrir les portes de sa cellule, libre d'aller finir ses jours où bon lui semblera. M. Le Royer l'a laissé entendre.

C'est la solution que nous avons prévue; c'est aussi le dénouement conforme à la prudence et à l'humanité.

S'il pouvait rester quelque doute dans l'esprit des gens sérieux sur la faute que l'on commettrait, en faisant fléchir les lois pour réintégrer Blanqui dans ses droits absolus de citoyen, qu'ils jettent les yeux sur les feuilles outrées de la réaction.

Les bonapartistes et les chambordiens font

n'avaient d'autres convictions que l'assassinat, l'incendie et le pillage.

Mais cette tolérance illusoire avait pour contre-poids insupportable et odieux, une tolérance égale laissée aux autres écrivains, d'attaquer et de critiquer le grand parti de l'ordre, de la famille et de la religion. Et comme ces écrivains étaient beaucoup plus lus et beaucoup plus répandus que les premiers, il en est résulté une inégalité flagrante.

Alors qu'un saint Veillot, par exemple, ou un aimable Cassagnac épanchaient leurs injures dans le sein de quelques milliers d'abonnés, des millions de lecteurs apprenaient le lendemain que Veillot était un énergumène et Cassagnac un saltimbanque.

De telle sorte que ces derniers se trouvaient étouffés, écrasés par la tyrannie du nombre.

La liberté bien comprise de la presse sous la République, exige que l'on supprime tous les journaux républicains en laissant la parole aux autres.

C'est ce qu'avaient bien compris les grands hommes de l'ordre moral en faisant trois mille procès en quatre mois... Mais, on ne voulut pas leur permettre de sauver la France!

Terribles Révélations

On pourrait s'étonner de tous ces actes révoltants, de cet arbitraire inique, de ces persécutions

chorus, pour signifier aux républicains le devoir de respecter la voix du suffrage universel qui s'est fait entendre à Bordeaux. Ils vont jusqu'à inviter leurs amis de la Chambre à voter la validation de l'incorrigible conspirateur. Avec la franchise cynique qui les caractérise, ils déclarent qu'ils ne sauraient y avoir de scrupule pour personne, dans l'entreprise de pousser la République sur la pente de la Courtille. La fin justifie les moyens.

Ainsi raisonnent nos adversaires.

A Bordeaux, ils ont mêlé leurs bulletins à ceux des radicaux sincères et convaincus. A Versailles, ils renforceront l'extrême-gauche pour faire un pied de nez au ministère. L'initiative de M. Baudry-d'Asson démontre que tel est le projet de ces excellents députés conservateurs, qui sont toujours prêts à faire surgir l'ère du gâchis.

La validation de Blanqui, placée sous la protection des faiseurs de coups d'Etat et de Dragonnades, ne dit absolument rien qui vaille.

Cette protection confirme tout le danger d'une conduite empreinte d'une excessive tendresse à l'égard du prisonnier de Clairvaux.

Les premiers promoteurs de sa candidature ne furent inspirés que par le désir de lui rendre la liberté. Peu à peu ce désir, par l'imprudence des uns, par l'excitation perfide des autres, s'est transformé en une tentative de réhabilitation complète, et d'assaut au ministère.

Le dénouement en perspective de cette malencontreuse équipée remet toutes les choses en place.

Blanqui pourra enfin respirer le grand air et écrire ses mémoires à l'abri des regards indiscrets, sans espoir, toutefois, de mourir sur une barricade : merci à la République qui pense les blessures des combattants égarés de la liberté!

Blanqui ne deviendra point un élément inconscient de troubles parlementaires et de paniques bourgeoises : merci encore à la République qui veille prudemment sur ses propres destinées!

Et maintenant, que les bonapartistes et les chambordiens serrent la queue et portent bas l'oreille, honteux de voir s'évanouir leurs rêves machiavéliques!

Étouffez l'Affaire!

« Il faut absolument étouffer l'affaire! »

C'est en ces termes qu'un dignitaire de l'Eglise, se croyant toujours au beau temps de l'alliance du trône et de l'autel, écrivait récemment à un magistrat de la République, pour que les impudicités de l'abbé Maret ne fussent l'objet d'aucune poursuite correctionnelle.

La requête n'a pas été entendue. Mais le magistrat, à l'impartialité duquel on voulait faire violence, n'a rien vu d'anormal dans cette requête. Il ne s'en est point trouvé offensé, et il a épargné à son auteur, en jetant sa missive au panier, la honte publique d'avoir requis les faveurs de la justice pour un ignoble scélérat.

Il y a dans ce fait toute une révélation!

Si un personnage, haut placé dans le sanctuaire, a demandé qu'une ordonnance de non-lieu intervint en faveur de l'abbé Maret, c'est qu'il y était autorisé par les précédents; c'est qu'il n'était pas rare jusqu'à ce jour de voir les chefs de parquet se croiser les bras et se boucher les oreilles, quand les rumeurs de la rue leur dénonçaient les brebis galeuses du troupeau clérical.

Comment dresser, toutefois, la liste des ministres du Seigneur déchu, dont les fre-

aussi mesquines que méprisables, si l'on ne connaissait à fond le passé de leurs auteurs.

Il est temps d'apprendre aux populations que les tyranneaux qui les tenaient sous leur joug pendant cette période néfaste, avaient tous des antécédents bien faits pour justifier leur triste conduite.

Les ministres de la troisième République n'avaient ni volé, ni assassiné, sans doute, quoiqu'ils en fussent capables, mais on pouvait leur reprocher à chacun et à tous, des habitudes et des instincts déplorables.

Il a été prouvé que pendant son jeune âge, Jules Ferry, servile imitateur de Dioclétien, attachait des queues en papier à de malheureuses mouches, ou retenait en esclavage d'infortunés hannetons.

M. Le Royer ne saurait nier non plus que sur les bancs du collège il n'ait tiré ou arraché les cheveux de ses camarades, qui le lui ont bien rendu, du reste : cela se voit!

Quant à M. Lepère, indépendamment de ses chansons du quartier latin, il a été vu à l'âge de onze ans et demi jouant aux gobilles ou à saut-de-mouton, indices d'un caractère léger et turbulent.

Disons-nous que le jeune Léon Say, enfant, a été surpris rentrant à la maison paternelle avec une culotte déchirée!

Et la République en a fait son ministre des finances! Quel fonds peut-on faire sur un pareil drôle?

daines ont été mises pieusement sous le boisseau?

A la rigueur, on pourrait collectionner les grepins en soutane, qui, prévenus à temps par des anges Gabriels, ont été assez heureux pour interposer la frontière entre leurs personnes et le chapeau des généraux. Connaître les amnisties de l'étouffement, est le secret de Dieu et de la police.

Mettons que, depuis l'ère du septennat, il s'en soit rencontré seulement une bonne demi-douzaine, autant que de péchés capitaux. Notre évaluation est un minimum, qu'on ne peut repousser, puisque l'éminent protecteur de l'abbé Maret parle de l'entêtement de son affaire, comme d'une mesure courante, qui ne souffre pas de difficulté de vertu de l'usage.

N'est-ce pas une inégalité de justice criante, une défaillance déplorable de la magistrature, que ces absolutions de l'ordre judiciaire données, par privilège de la caste, à des individus qui n'avaient pas même, peut-être, la contrition de leurs fautes?

Le clergé a une excuse à sa décharge, c'est qu'il n'est pas seul habitué à bénéficier du système de l'étouffement. Les hauts fonctionnaires, les porteurs de grands noms, ont eu lieu souvent de constater, à leur tour, que le bandeau de la justice n'est qu'un vain symbole.

Le prétexte, que l'on a toujours donné de ces égards pour les coupables en vue, est l'empêchement du scandale.

Tandis qu'aux yeux de la raison, plus un accusé est au-dessus de ses concitoyens, plus sa responsabilité est grande, certains pontifes de la foi et de la loi admettent que l'on sauve l'ordre social en tirant un voile sur les accrocs à la morale, imputés aux personnes de distinction.

Il serait plus simple d'admettre que les lous ne se mangent point entre eux.

Nous espérons bien que la pratique de l'étouffement a vécu, et que, la République régnant, prélats, chanoines, comtes et marquis, seront mis sous les verrous, à l'occasion, de manière à ne pas froisser la juste susceptibilité des manants, bourgeois et valetaille, qui trouvent l'excuse du scandale mauvaise.

La condamnation éclatante de l'abbé Maret est certainement, pour la sécurité et l'édification des familles, une leçon bien plus efficace, que la mise aux oubliettes de son affaire.

Encore une belle occasion, où les cléricaux ont manqué de se taire!

FEUILLES VOLANTES

De par la jurisprudence officielle, les prélats de France se trouvent dans la catégorie des *Monsieurs*, et n'ont aucun droit aux distinctions de qualité.

Ce titre de Monsieur n'est pas aussi hérétique qu'on pourrait le croire, puisqu'un jour le royal solitaire de Frohsdorff s'en est servi à l'égard de l'illustrissime Dupanloup.

Mais le bon ton veut qu'on laisse la jurisprudence officielle de côté et que l'on donne du « Monseigneur » aux évêques à pleine bouche.

M. Lepère, en répondant l'autre jour à la question Lockroy, a sacrifié au bon ton. Dam! Quand on est ministre, on ne peut passer pour un homme de mauvais goût.

C'est précisément parce que M. Lepère est ministre, c'est-à-dire tuteur de la jurisprudence officielle, c'est aussi parce qu'il était en train de se poser en gardien vigilant de tous les articles du concordat, qu'il eût été plus correct en évitant de consacrer par son

Après de semblables équipées, après ces désordres d'enfance et de jeunesse, on devait s'attendre à tout!

Les Fléaux de Dieu

Le Très-Haut pouvait-il rester indifférent à cette série d'abominations?

Non certes!

La troisième République avait prétendu se passer de Dieu, Dieu s'est passé d'elle.

Il lui a retiré son soleil, son beau temps, ses bienfaits de la nature.

Plus de printemps, plus d'été, plus de chaleur, plus de fruits, plus de légumes.

Un chaos pluvieux, boueux, bourbeux, où toutes les saisons se confondent et se mêlent, comme à l'origine du monde.

Voilà le châtimeut du Ciel : on veut persécuter la religion, le Seigneur se rattrape sur le baromètre.

Vous vous permettez de censurer les archevêques, malheureux, vous ne mangerez plus de cerises!

Vous ne voulez plus de Jésuites, vous n'aurez plus d'asperges!

Et au jour du jugement dernier, la République ne trouvera pour la soutenir et la défendre que les marchands de parapluies!

exemple un empiètement de la vanité cléricale. Le lapsus n'était pas pendable. Mais enfin il y avait lapsus, et le grincheux de la gauche à qui ce lapsus a arraché une exclamation, était parfaitement fondé à relever l'expression incorrecte de M. le ministre. Pourquoi M. Gambetta a-t-il morigéné l'interrompteur et réclamé la liberté des appellations ? Admettrait-il qu'on lui donnât du « Monseigneur », à son tour ? — Hum ! Hum !

Est-ce que les jésuites ne seraient qu'un mythe ? Tout le monde croyait à Lyon que les révérends pères possédaient dans cette ville une maison d'éducation, et qu'ils y élevaient une nombreuse jeunesse *ad majorem Dei gloriam*.

Les jésuites de la rue Sainte-Hélène étaient et sont aussi connus que ceux de la rue des Postes, à Paris. Eh bien ! cette croyance populaire n'a pas le moindre fondement.

Bon pour M. Carlot, de voir des Jésuites partout ! Une lettre rendue publique indique qu'il n'y a, rue Sainte-Hélène, qu'un externat de Saint-Joseph, appartenant à une Société civile.

Quel aplomb, tudieu !

Saint-Joseph n'a pas de chance ! Pour le venger d'un patronage peu flatteur, dont les mécréants l'honorent, des âmes compatissantes avaient voulu donner plus d'éclat à son culte.

Elles avaient imaginé en son honneur une salutation, calquée sur celle de la Vierge. « Je vous salue Joseph, plein de grâce, etc. » Des évêques avaient approuvé cette nouvelle oraison.

Mais il y a des juges à Rome. Or, la congrégation des rites a trouvé la salutation à Joseph impie, idolâtre.

Défense, au nom de l'Eglise, de dire à Joseph qu'il est « plein de grâce » et « béni entre tous les hommes. »

Saint Joseph a avalé l'affront et n'a pas donné sa démission. Décidément, c'est un mari complaisant !

Le martyrologe universitaire s'accroît tous les jours d'une victime.

Nous avons à constater la disparition des rangs d'un inspecteur général de l'enseignement secondaire.

M. Francisque Bouillet, recommandable par l'âge et ses opuscules sur le *bachot*, a été mis inopinément à la retraite.

Il se plaint amèrement de cette mesure dans les journaux réactionnaires, qui ne lui ménagent pas les compliments de condoléance.

Après ces compliments, M. Jules Ferry n'a plus besoin de justification devant le public !

Un sieur Marion, qui fut un piètre journaliste de province, puis factotum de M. Ducros à la préfecture du Rhône, et enfin secrétaire-rédacteur du Sénat, occupe le public de ses réclamations.

On a enlevé à ce parvenu de la réaction sa sinécure sénatoriale, et il pousse des cris à fendre tous les cœurs sensibles.

C'est au point que des journaux sérieux ont cru devoir expliquer que ledit Marion avait été révoqué, non pour ses opinions intimes, mais pour avoir pris, pendant le 16 Mai, une part active à la rédaction du *Bulletin des Communes*.

On fait bien d'honneur à ce mince personnage. Le flux de la réaction l'avait élevé, le reflux l'abaisse. C'est justice, et ce n'est pas trop tôt !

OUVRIERS & PATRONS

Dans cette lutte entre ouvriers et patrons, qui vient de se dénouer pacifiquement, il ne faut pas se dissimuler que les honneurs de la guerre, aussi bien que les profits du combat, ont été pour les ouvriers dont la situation, du reste, était la plus intéressante.

Ils ont montré, dans leur résistance, une résolution, une discipline, une solidarité bien faites pour leur assurer la victoire, pendant que leurs adversaires, les patrons, tergiversaient, hésitaient et finalement se débandaient.

Pour qui veut aller au fond des choses, en effet, la grève des tisseurs n'était pas simplement circonscrite entre la maison Jaubert et Audras et ses ouvriers. Le conflit portait plus haut et plus loin, car il s'agissait d'une révision de tarifs pour toute la fabrique lyonnaise.

En fait, un assez grand nombre de fabricants, agissant par persuasion, par conciliation ou autres moyens, avaient déjà opéré sur leurs prix de façon la

duction demandée par MM. Jaubert, Audras et Cie. Si bien que ces derniers, payant plein tarif, se trouvaient évidemment dans une situation inférieure à leurs concurrents.

Tel est le véritable motif, la véritable origine de la crise.

Avant de se défendre contre la concurrence étrangère, MM. Jaubert, Audras et Cie ont voulu se garer de la concurrence indigène, en abaissant leurs tarifs au niveau de ceux des voisins.

Mais, comme la maison Jaubert, Audras et Cie a une importance telle que ses tarifs font cours et fixent, pour ainsi dire, la cote, les tisseurs, plus coulants avec des maisons de second ordre, ont résisté désespérément, et, après trois semaines de lutte, MM. Jaubert et Audras ont fini par dire à la chambre syndicale :

— Nous acceptons le tarif de 1869, mais à la condition que vous forcerez tous les fabricants lyonnais à le subir également : ce qui a été fait.

Le conflit existait donc, moins, pour ainsi dire, entre ouvriers et tisseurs, qu'entre la maison Jaubert, Audras et Cie, et les autres fabricants lyonnais.

C'est de cette division qu'est sortie la victoire absolue et complète des ouvriers, dont l'organisation et l'entente ont triomphé des discordes des autres, et l'on a vu, chose extraordinaire, le pot de terre briser le pot de fer.

Qu'en sortira-t-il, au point de vue de la fabrique lyonnaise ?

Faut-il croire, comme les optimistes, que l'âge d'or va renaître et que des ruisseaux de lait couleront à la Croix-Rousse !

Faut-il penser, selon les pessimistes, que les tisseurs ne profiteront que médiocrement de leurs avantages, en ce sens que s'ils sont payés aux tarifs de 1869, on leur mesurera l'ouvrage, en transportant le tissage à la campagne, et en ne faisant battre leurs métiers que d'une façon intermittente !

Valait-il mieux pour les canuts avoir un travail régulier et assuré, ou subir les hasards du chômage en plein tarif ?

L'expérience le démontrera. Ce qui ressort, quant à présent, de l'issue du conflit : c'est d'une part, la résolution, l'entente et la solidarité des ouvriers ; de l'autre, la division, la jalousie et l'égoïsme de messieurs les patrons qui vraiment ne jouent pas le beau rôle en cette affaire.

La jalousie et l'égoïsme ! Telle est, en effet, la plaie vive de notre commerce lyonnais. On ne sait pas à quelles petites descentes certains fabricants millionnaires et archi-millionnaires, pour gagner cent sous de plus que le voisin d'à-côté ou d'en face.

Dans la crise actuelle, cet égoïsme a eu un heureux résultat, puisqu'il a profité aux classes laborieuses et pauvres ; mais, dans d'autres circonstances, cet esprit, mesquin et envieux de notre haut commerce, a pour effet de lui enlever l'influence légitime, l'autorité morale qu'il devrait avoir en raison de son importance et de ses richesses.

Consultez n'importe qui, en Angleterre, en Amérique, dans notre France du Nord, si active, si intelligente, si industrielle, partout vous entendrez dire :

— Le négociant lyonnais est travailleur, économe, honnête, millionnaire par surcroît, — mais quel boutiquier !

Les Processions

La question est revenue sur le tapis. Faut-il interdire les processions à Lyon ? Le Conseil municipal le réclame, le préfet hésite ou attend des instructions.

On connaît notre opinion à cet endroit. Les processions de la Fête-Dieu n'ayant eu jusqu'à présent aucun caractère de provocation, nous avions toujours été d'avis de laisser librement circuler par les rues ce cortège de fidèles et de fillettes enrubannées, chantant des cantiques qui ne faisaient de mal à personne.

Il nous avait paru qu'une fois par an, ces promenades religieuses ne gênaient pas beaucoup plus la circulation que le passage d'un régiment ou d'un concours d'orphéons.

Laissez carte blanche aux processionnaires et aux processions, disions-nous : c'est une vieille coutume peu dangereuse qui donne lieu à certaines dépenses de mousseline blanche, de cierges et de fleurs arti-

ficielles, dont l'appoint n'est pas à dédaigner pour « faire aller le commerce. »

Soyons tolérants les uns pour les autres, pour ceux qui aiment l'ophicléde comme pour ceux qui ne l'aiment pas, — c'est la condition essentielle de toute société policée, civilisée et libérale.

Nous sommes encore de cet avis et nous le serions toujours, si un nouvel élément de conflit et de discorde ne se dressait malheureusement devant nous.

En présence du cléricisme intolérant, intransigeant et rebelle, est-il prudent, est-il sage de laisser tomber les lois en quenouille ?

En présence des archevêques qui traitent les ministres de la République de singes et de pourceux, faut-il s'abandonner à des concessions qui pourraient être exploitées comme de la faiblesse et de l'impuissance !

Nous croyons que non.

Il n'est pas douteux que dans les circonstances présentes, avec l'irritation des esprits et les rages dévotés, des processions publiques pourraient être le prétexte d'une protestation, revêtir le caractère d'une manifestation plus ou moins factieuse.

Dans ces conditions, il nous semble sage d'opposer le veto de la loi de Vendémiaire.

Si M. l'archevêque de Lyon ne comprend pas lui-même le parti que lui imposent la prudence et le maintien de la paix publique, il appartient au préfet-maire de le lui rappeler.

Devant la prétention hautement affichée de mettre les droits de l'Eglise au-dessus des droits de l'Etat, — l'Etat ne saurait abdiquer, il a le devoir, au contraire, de défendre ses prérogatives avec plus de fermeté que jamais.

Que les cléricaux ne s'en prennent qu'à eux, si leur révolte leur fait perdre le bénéfice de certaines tolérances qui seraient aujourd'hui de l'abaissement.

INDÉPENDANCE CLÉRICALE

Le signe du parfait catholique, apostolique et romain, consiste à se montrer carrément indépendant, — indépendant des lois civiles. Plus on affecte de dédain pour le pouvoir des hommes, plus on est digne des récompenses du ciel.

Il n'y a qu'un code politique pour les fils respectueux de l'Eglise : le *Syllabus*. Or le *Syllabus* proclame sans ambages la suprématie de l'autorité religieuse sur les gouvernements laïques. Quoi d'étonnant, si le précepte est suivi d'application !

Les cléricaux se piquent d'honneur entre eux, pour bien mériter des droits de Rome. On dirait qu'ils jouent au jeu des combles.

Un des prélats les plus fougueux et les plus résolus pour mettre en pratique la théorie ultramontaine est l'archevêque d'Aix. Il ne se laisse dépasser par personne dans le steeple-chase au comble de l'indépendance. A lui le pompon !

Après avoir écrit une lettre pastorale où il traite les ministres de la République de « simiaques » et d'apostats, il débite de sermons où il ne trouve rien de plus évangélique que de comparer tous les hommes d'Etat voltairiens, à des pourceux.

Où s'arrêtera la progression des injures, familières à cet étonnant pasteur ?

Quand sera-t-il arrivé au comble de l'indépendance cléricale ?

Il nous est avis que l'inspiration sacrée n'ayant pas de limite, les formes que peut revêtir l'indépendance cléricale sont variables à l'infini, et que le comble, qui lui est propre, ne peut avoir d'égal que le comble de la bêtise des gouvernements.

Mais, voilà le gouvernement français qui semble agacé à la longue du jeu des cléricaux !

Il a donné un premier avertissement à M. de Forcade par la déclaration d'abus.

M. Lepère a promis de recourir contre les turbulents grotesques, qui préchent le mépris de l'autorité civile et des lois, à l'article 201 du code pénal, au cas où ces turbulents feraient mine de persévérer dans la révolte.

Si la parole de M. Lepère n'est pas tenue, nous serons témoins, par la même occasion, du comble de la comédie ministérielle.

L'intérêt de la République est qu'aucun de ces combles ne soit comblé !

PIÈCES A L'APPUI

Nous vous présentons aujourd'hui deux archevêques :

Appelez Monseigneur Charles de Borromée, archevêque de Milan.

— Faites votre déposition, monseigneur :

Il y a ici un père de Jésus qui est confesseur du marquis. — Ce père est habile, et il emploie je ne sais quelles distinctions abstraites au moyen desquelles il décide que telle chose est péché mortel, que telle autre non ; que l'évêque peut ordonner ceci et qu'il n'a pas le droit d'ordonner cela.

Vous pouvez imaginer combien de *troubles et de scandales* il en peut résulter tous les jours.

Il faut croire que Mgr Borromée, un saint, cependant, n'aurait pas signé la pétition contre les lois Ferry.

La parole est à monseigneur l'archevêque d'Urbino :

Il semble que le P. Jules Mazarin *mendie* les occasions de se liguier avec quiconque, a reçu quelques mortifications de mon tribunal ou qui, pour quelque autre raison, me montre peu d'attachement.

De plus, il s'est donné la liberté de *s'ingérer dans les confessions et les visites des monastères de religieuses, sans ma permission*.

Dans deux sermons qu'il a prêchés ici, il a causé de *grands scandales*, en y montrant plus de passion et d'arrogance que de science et de piété.

Le portrait est complet, n'est-ce pas ? Et voilà un archevêque qui connaissait ses sujets. Rassurez-vous, ils n'ont pas changé depuis le seizième siècle.

Ce n'est pas tout : ce digne prélat ayant cru devoir se livrer à quelques admonitions vis-à-vis de ce confesseur acharné, voici ce qui lui fut répondu :

Il (le jésuite) s'éleva contre moi comme un dragon furieux, en disant qu'il *avait fait la barbe à bien d'autres* (textuel), qu'il avait ses entrées chez le pape et qu'il pourrait bien *m'apprendre à vivre* !

Pauvres prélats ! Et dire que c'est de la même façon que les Révérends Pères les traitent aujourd'hui ! Il faut marcher droit ou sinon...

Maintenant il reste la ressource de dire que les archevêques d'Urbino et de Milan étaient des communards et des radicaux.

THEATRES

Pendant que le Grand-Théâtre se prépare à rendre le dernier soupir avec *Françoise de Rimini*, M. Marck se livre à la tentative louable de relever les *Célestins* de l'ornière de l'opérette, où l'administration Maurel les avait plongés jusqu'aux aisselles.

Ce n'est pas commode, paraît-il. D'une part le public, accoutumé aux flons-flons de M. Lecoq ou de Robert Planquette, ne semble le goûter que médiocrement les charmes plus délicats de la comédie sérieuse ou du vaudeville simplement spirituel, sans être grotesque.

D'un autre côté, les artistes eux-mêmes opposent une résistance plus ou moins ouverte à la reprise d'un répertoire qui exige du travail, des études, et une assiduité dont on s'était déshabitué avec le genre secondaire de la charge grotesque ou de la cascade à tour de bras.

C'était si commode de jouer cent vingt fois les *Cloches de Corneville* avec les mêmes refrains et les mêmes grimaces. C'était si agréable de n'apprendre qu'un rôle tous les trois mois, de corriger au besoin les oublis de mémoire, par une cascade d'une fantaisie souvent vulgaire ou par des monologues très-drôles sans doute pour leur auteur, mais particulièrement assommants pour les spectateurs.

Nous ne voulons citer aucun nom, mais il n'en est pas moins vrai, que le théâtre des *Célestins* menaçait de tomber sous ce rapport au rang des bouillottes de cinquième catégorie.

Plus de discipline, plus de règle, plus de répétitions sérieuses : l'opérette qui régnait sur la scène avait envahi les coulisses, et la plupart des artistes dévoyés, livrés à leur propre inspiration et à leurs convenances personnelles, travaillaient à leurs heures, jouaient les rôles qui leur plaisaient et se considéraient un peu comme les maîtres de la maison, avec un administrateur dont le seul titre de gloire consistait à avoir monté la *Fille Angot*.

M. Mark s'efforce de réagir contre ce double courant de l'indifférence du public et de la nonchalancedes artistes. On ne saurait trop l'encourager dans cette voie, et nous sommes convaincu qu'avec de la volonté et de la persistance, il arrivera à ses fins.

Les artistes, bons diables au fond, auront vite compris que leur intérêt même, le souci de leur talent et de leur avenir, doit les pousser aux études consciencieuses, aux soins de la diction, de la tenue et de la mise en scène.

Ce n'est pas en chantant cent cinquante fois de suite : *Mon habit a craqué dans le dos* ou autres facéties de même farine, que l'on arrive à être quelqu'un.

Quant au public, saturé de calembredaines musicales, il reviendra certainement à des plaisirs intellectuels d'un goût plus élevé. Nous ne voulons pas trop médire de l'opérette qui a enrichi pas mal de directeurs et dont les grosses farces peuvent faciliter parfois les digestions laborieuses. Mais en vérité, je vous le dis, un jour viendra où l'on se lassera de ces livrets absurdes, taillés sur le même patron, et dont l'intrigue inévitable consiste à savoir comment de jeunes mariés vont passer leur première nuit de noces.

Si M. Marck parvient à nous délivrer de ces rosières d'occasion et de ces alcôves banales, nous lui en saurons un gré infini et nous ne lui marchanderons ni félicitations, ni encouragements.

Dimanche, à 1 heure, doit avoir lieu au Grand-Théâtre, un concert-conférence donné au profit des ouvriers tisseurs sans travail, avec le concours de M. Jules ROCHE, conseiller municipal de Paris, assisté dans cette œuvre méritoire par la plupart de nos artistes lyriques.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur le but de cette fête d'éloquence et de musique, pour être assuré que le concours du public ne lui fera pas défaut.

Pour tous les articles non signés : Le Gérant responsable,

A. ALRICY.

ENVOI GRATIS et FRANCO d'une brochure donnant le moyen de guérir rapidement : *Hernies, Hémorroïdes, Rhumatismes, Goutte, Gravelle, Maladies de la Vessie.* — Docteur **CHOFFÉ**, ancien médecin de la marine, r. de Livoli, 34, Paris.

ÉCONOMIE SÉRIEUSE

Gardez vos Fourrures, Plumes, Lainages, Tentures, etc. L'Insecticide foudroyant préserve infailliblement des mites, teignes, etc. **E. Galzy**, fabric., 28, Bugaud, Lyon. Le kilogr., 12 fr.; 100 gr. p. poste, 1 fr. 95.

SAGE-FEMME

Maison d'Accouchement **TENUE PAR M^{lle} JEANNIN**
5, rue de la Platière, Lyon

PENSIONNAIRES
Soins les plus assidus. Discretion assurée
PRIX MODÉRÉS
Se charge de placer les enfants.

Eaux Minérales

Françaises et Étrangères
Pharmacie des Célestins, pl. des Célestins, 5
E. MAUGUIN Pharmac. successeur de **A. SANTENA**
Pain de gluten pour les diabétiques

MAISON D'ACCOUCHEMENT

Soins **M^{me} DUPORT** Discretions
TIENT DES PENSIONNAIRES
Lyon, 31, rue Centrale (Ecrire franco)

A VENDRE
VIEUX PAPIERS & VIEUX JOURNAUX
S'adresser à l'Agence générale de publ. cité, 14, rue Confort.

Les organes les plus autorisés de la presse française et étrangère sont unanimes à considérer le **Grand Dictionnaire** comme l'entreprise de librairie la plus hardie, la plus extraordinaire qui ait été tentée jusqu'à ce jour.

Jamais, en effet, tant de matériaux n'avaient encore été réunis et méthodiquement classés dans un même ouvrage.

« Qu'on se figure, dit l'éminent critique du *Temps*, M. Scherer, un dictionnaire complet de la langue, sur lequel on a enté une encyclopédie non moins complète des connaissances humaines, et, par-dessus tout cela, des articles qu'on n'avait jamais rencontrés dans un recueil de ce genre, l'analyse de tous les ouvrages un peu célèbres, des études sur les monuments et les œuvres d'art, des anecdotes, des bons mots, des chansons, que sais-je ? »

La *Liberté* disait de son côté : « Dans ces colonnes exubérantes, le lecteur trouve tout, même ce superflu qui plaisait tant à Voltaire,

Imprimerie-Librairie **V^e P. LAROUSSE & C^{ie}**, rue Montparnasse, 19, PARIS

PRIX DU FASCICULE

Simple (40 pages) 1 fr. 10 c.
Double (80 pages) 2 francs 20 c.
Une feuille (8 pages) 25 c.

GRAND

PRIX DES 16 VOLUMES

600 fr. Payables : 300 fr. comptant, et trois billets à ordre de 100 fr., à 3, 6 et 9 mois.

DICTIONNAIRE UNIVERSEL
DU XIX^e SIÈCLE
Français
Historique, Géographique
Biographique, Bibliographique, Littéraire
Mythologique, Artistique, Scientifique, etc.
PAR **PIERRE LAROUSSE**
16 forts vol. gr. in-4° (Supplément compris). Pr. : 600 fr.
La reliure de chaque volume se paye en sus 5 francs

et l'amusement par-dessus le marché, l'amusement comme l'entendait le bon Cervantes, l'honnête amusement.

Enfin l'*Indépendance belge* déclare que le *Grand Dictionnaire* est « une entreprise unique et qui mérite le succès qu'elle obtient ; » et ce journal ajoute : « C'est une des œuvres caractéristiques de notre époque, qu'on a pu appeler le siècle des dictionnaires... Celui-ci renferme tous les autres. »

Le lecteur peut embrasser et juger maintenant l'ensemble de ce gigantesque ouvrage et se convaincre qu'il est l'inventaire le plus complet et le plus exact des richesses acquises par l'esprit humain jusqu'à l'heure présente.

Durant l'impression, des hommes nouveaux sont arrivés à la notoriété, des événements importants, des faits considérables se sont produits : un *Supplément au Grand Dictionnaire* était donc nécessaire pour faire de ce grand répertoire un ouvrage toujours actuel.

À LA MÊME LIBRAIRIE :

DICTIONNAIRE ANALOGIQUE
PAR **P. BOISSIÈRE**

Ce Dictionnaire est destiné à venir au secours de la mémoire quand on veut exprimer une idée et que le mot propre est oublié, ou même est toujours resté inconnu.
Un fort volume grand in-8° à 2 colonnes, broché : 20 fr.

VIENT DE PARAITRE :

SUPPLÉMENT

Un volume in-4° de 1,300 pages
Prix : broché, 37 francs. — Relié, 42 francs

À LA MÊME LIBRAIRIE :

DICTIONNAIRE LYRIQUE
HISTOIRE DES OPÉRAS

Par **F. CLÉMENT** et **P. LAROUSSE**
CONTENANT L'ANALYSE DE TOUTS LES OPÉRAS ET OPÉRAS-COMIQUES
Un vol. gr. in-8°, suivi de 3 Suppléments, broché : 14 fr.

Le Journal LA RÉFORME COMMERCIALE

Le mieux informé des journaux financiers est offert gratuitement pendant trois mois, à titre d'essai, à Messieurs les officiers retraités, sur leur simple demande, adressée par lettre, à M. le Secrétaire général de l'Union générale de Crédit, à Paris, 18, r. de la Grange-Batelière.

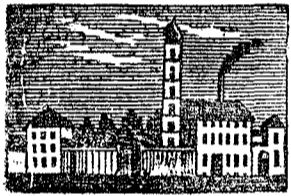
ABONNEMENTS

à tous les journaux français et étrangers
14, rue Confort, à Pontreuil
LYON

CHOCOLAT-MENIER
LA VÉRITABLE
BOITE EN CONTREPOSONS

CANCER Tumeurs, Squirres et Ulcères. — Guérison radicale sans opération, 25 ans de succès, contre les récidives ou suites d'opérations chirurgicales. — Le docteur **JAMIN** s'occupe spécialement de la curabilité de cette maladie réputée incurable, reçoit tous les jours, à sa maison de santé à **Vallard-Gaillard** (Haute-Savoie), à 5 kilom. de Genève. (Affranchir.)

TOPIQUE BERTRAND AINÉ



Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêté de la cour de Cassation du 8 Juillet 1854. (Quarante ans de succès). — Infaillible contre les douleurs rhumatismales, les névralgies, sciaticques, congestions cérébrales, ophthalmies, douleurs de reins, fluxions de poitrine, pleurésie, toux rebelles, etc. — Peu de maladies ne requièrent un soulagement immédiat par son application. — Prix, suivant grandeur, de 50 c. à 3 fr. — Se vend à Lyon, chez l'inventeur, pl. Bellecour, 21. Pour les douleurs anciennes et rebelles, les maladies provenant d'un vice du sang, faire usage de l'*Extrait-Sudorifère-Iodé*. — Se trouve dans toutes les pharmacies. — Franco par timbres ou mandats. — AVIS. Ne méfier des imitations, exiger comme garantie la signature **BERTRAND aîné** et l'insigne-contre.

NE FAITES RIEN contre l'écoulement contagieux, avant d'avoir demandé à **EYMIN**, à VIENNE (Isère), l'indication de la formule infaillible, pour se guérir, qu'il envoie gratis.

GUÉRISON RADICALE en peu de jours des maladies récentes ou anciennes, par les **Capsules QUET**.

Traitement facile à suivre en secret et même en voyage. — **Injection QUET** hygiénique, préservative, d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

S'adresser, à Lyon, à la Pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5. Même pharmacie : *Pommade souveraine pour les yeux*. Prix : 2 fr. — *Liquide infaillible contre les maux de dents*. Prix : 2 francs.

INCONTINENCE D'URINE DES ENFANTS

Guérison par le traitement du docteur **Beaufumé**, à Châteauroux (Indre). — *Gratuit pour les pauvres*.

Articles de Luxe et de Fantaisie

MON CASSET
Rue de la République 32 (EX-RUE DE LYON)

MAROQUINERIE ÉVENTAILS

Bijouterie. — Tabletterie
Sacs gibernés, Nécessaires garnis
Ébénisterie artistique
Porte-Bouquets, Passe-Partout
Chapelles, Petits Bronzes
Albums, Souvenirs, Porte-Monnaie
Caves à Liqueurs
Porte-Cigares en Cuir de Russie

FARINE MEXICAINE

C'est un fait acquis à la science aujourd'hui, que toutes les maladies de poitrine sont guérissables par l'emploi de la *Farine Mexicaine* du docteur Benito del Rio de Mexico. Cet aliment est non-seulement le plus sûr, mais encore le plus agréable remède pour guérir : les maladies de poitrine, bronchites, catarrhes, maladies du larynx, phthisie pulmonaire tuberculeuse, maladies consomptives, vieux rhumes, anémie et épuisement prématuré. S'emploie pour la nourriture des vieillards, des convalescents et des jeunes enfants. Dix ans de succès et 100.000 malades guéris le plus souvent alors qu'on les croyait perdus sans ressource, prouvent qu'on ne doit jamais désespérer. La *Farine Mexicaine* se trouve à Tarare (Rhône), chez le propagateur **M. M. Barlerin**, pharmacien-chimiste, Lyon, pharm. Farley, 114, quai Pierre-Seize, et dans toutes les principales pharmacies, herboristeries, drogueries et épicerie de Lyon et de France. Mêmes maisons : Café Barlerin hygiénique de santé, stomachique et fortifiant ; en boîtes de 500 grammes. Prix 3 francs.

LAVAGE DE TÊTE AU PANAMA

Séchage instantané, Coupe de cheveux microscopiques. Teintures brune, noire ou blonde. — Salon d'application et de consultation. — Discretion assurée. — **ROCHON**, breveté, cinq fois médaillé aux expositions de Vienne, Lyon et Paris. RUE GRENETTE, 34, Lyon.

AUX ASTHMATIQUES

16 ans de succès et des cures si nombreuses qu'elles ne se comptent plus, prouvent que le traitement de **M. Aubrée**, médecin-pharm. à *Forté-Vidam* (Eure-et-Loire), est sans rival contre l'asthme, la toux, l'oppression, la bronchite, le catarrhe ; il est à la portée de tous. Consultations par correspondance, renseignements gratuits.

AUX MÉDAILLES

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 74 et 76, Lyon
MAGASINS DE CHAUSSURES es plus vastes de France
MAISON **J.-C. SIMIAN** Fabricant
PRIX-FIXE PRIX-FIXE
Assortiments immenses pour Hommes, Dames & Enfants
Succursale à **St-Etienne**, rue St-Louis, 12, près l'église

VIN BERTRAND
Le Tonique par excellence
A BASES DE QUINQUINA & D'EXTRAIT DE MALT COMBINÉES AUX principes aromatiques du café, du cacao, de la vanille et de l'écorce d'orange
Le seul apéritif, le seul fortifiant, le seul fébrifuge, le seul reconstituant d- forces épuisées, soit par le travail, soit par la maladie, soit par toutes autres cause débilitantes, dissimulant parfaitement, sous un goût exquis, la saveur amère de la substance médicamenteuse qui en fait la base principale et qui en conservant ses principes actifs, le seul enfin justifiant cette maxime d'Horace : *Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci*.
Celui-là atteint la perfection qui sait joindre l'utile à l'agréable.
ENTREPOT GÉNÉRAL CHEZ L'INVENTEUR
Pharmacie des Archers, rue Confort, 12, Lyon
DÉPÔT DANS TOUTES LES PHARMACIES DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER
PRIX : 5 FRANCS
Pour éviter les contrefaçons, exiger la signature : **LÉON BERTRAND**
Expédition franco à partir de 6 bouteilles.

VÉRITABLE TOILE SOUVERAINE
Contre DOULEURS rhumatismales, PLAIES et BLESSURES
préparée par **VERRIÈRE**, pharm. à Lyon
Rue St-Côme, 8, à **FOURS BLANC**
Prix 6 fr. le mètre (°) contre mandat-poste. Exig. sur la toile le cachet Verrière. Dép. d. toutes les pharm.

INJECTION
GUÉRISON PROMPTA ET RADICALE DES ÉCOULEMENTS PRÉCIS SURVEILLÉS
PAINS INVULNÉRABLES
PÉRIES-BLANCHES
PAR L'INJECTION
Qu Kochou à King
Place Marengo
ST-ETIENNE

Dépôt : Pharmacie des Célestins et toutes les Pharmacies.

AU LABOUREUR

Maison recommandée pour la bonne fabrication des CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES, FILLETES ET ENFANTS

BON MARCHÉ
ÉLÉGANCE ET SOLIDITÉ
Hommes 12 fr. Femmes 8 fr.
Dépôt de la chaussure Pinet
Maison CASSET, rue de la République, 32 (ex-rue de Lyon)

Pharmacie LANGLADE & AUGUET, rue Thomassin, 8.
NÉURALGIES, MIGRAINES, MAUX DE TÊTE
Guérison rapide et sûre par la **Poudre Antinévralgique** de **G. Langlade**

PÂTE & SIROP D'ESCARGOTS
De **MURE**, à **PONT-SAINT-ESPRIT**
La Pâte et le Sirop de **MURE** guérissent sûrement les irritations de poitrine, rhumes, catarrhes aigus ou chroniques, asthme, coqueluche.
Prix de la Pâte : 1 fr. la boîte. — Prix du Sirop : 2 fr. le flacon.
Dépôt dans toutes les bonnes pharmacies. — Refuser les contrefaçons.